

Programme de la Formation

Réglementation incendie des établissements recevant du public de 5e catégorie

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Réglementation incendie des établissements recevant du public de 5e catégorie

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mercredi 28 septembre 2022

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

CONTEXTE GÉNÉRAL

La réglementation est perçue comme une discipline complexe, stricte et restrictive. Elle est effectivement souvent synonyme de problème ou de contrainte dans le cadre des missions menées par les architectes et les aménageurs.

Pour autant, cette thématique peut être envisagée sous un autre angle dans la mesure où la réglementation dans le domaine de la prévention incendie est très souvent riche en nuances, en choix. Elle se révèle plutôt agile, pleine de solutions.

Cette session de formation vous permettra d'appréhender tous les aspects positifs de la réglementation incendie des ERP de 5ème catégorie

PRISE EN CHARGE

Le GepAtlantique a obtenu la certification qualité **Qualiopi** délivrée au titre de la catégorie Actions de formation. Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une **demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés** (OPCO EP, FIF PL, Atlas, Constructys...).

Demandeur d'emploi, nous contacter pour obtenir un devis.

Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne font pas l'objet à ce jour d'une possibilité de financement CPF.

Nous pouvons vous aider à? construire votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

PUBLIC CIBLE

Architectes, aménageurs & architectes d'intérieur

PRÉREQUIS

Merci d'apporter **ordinateur portable** et/ou un **exemplaire papier de la réglementation incendie** :

- Code de la Construction et de l'Habitation partie ERP
- Réglementation ERP : Livre III

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant le début de la formation, les prérequis pour participer à l'action seront vérifiés à partir des renseignements demandés sur la fiche d'inscription. Il peut également vous être demandé de compléter un questionnaire de positionnement, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction de vos attentes.

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation. Puis, des évaluations intermédiaires, sous formes d'exercices et QCM, sont régulièrement organisées afin de mesurer la progression des acquisitions.

Enfin, à l'issue de la session, un questionnaire d'évaluation vous sera transmis par mail. Nous vous remercions de prendre le temps de le remplir car sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Réglementation incendie des établissements recevant du public de 5e catégorie

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mercredi 28 septembre 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Adélis - Espace Port Beaulieu - Salle, indiquée à l'accueil - 9, Boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Se doter d'une connaissance globale des thématiques sécuritaires en ERP de 5ème catégorie
- Acquérir la méthodologie nécessaire pour définir les enjeux sécuritaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ERP « Faisabilité/conception/demande d'autorisation/réalisation »
- Savoir mettre en pratique la réglementation ERP de 5ème catégorie

FORMATEUR(S)

BACLET Florian - Préventionniste, Expert incendie

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Conférence assistée par ordinateur
- Animation de cas pratiques de mise en application

PROGRAMME

1. ACCUEIL ET PRÉSENTATION

Tour de table de présentation & Présentation de la formation et de ses objectifs.

2. INTRODUCTION

- La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX. - Les buts et les objectifs de la prévention.

OBJECTIF : COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LA LOGIQUE SÉCURITAIRE

3. DÉFINITION, CLASSEMENT DES ERP & RÉGLEMENTATION

- Les ERP : Définition
- Le classement des ERP : Types, groupes & catégories.
- Les groupements d'établissements : Isolés entre eux & non isolés entre eux.
- L'articulation de la réglementation ERP 5.

OBJECTIF : DÉFINIR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À UN PROJET

4. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION « ERP 5 »

- Le système d'alarme
- Les dégagements et la desserte des ERP 5
- Le désenfumage
- L'éclairage
- Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'isolement et les locaux à risques
- Les mesures sur les installations techniques.
- Impacte des locaux à sommeil dans les projets ERP 5

OBJECTIFS : INTÉGRER LES PARAMÈTRES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE À LA CONCEPTION D'UN PROJET, OPTIMISER & ANTICIPER LES COÛTS

5. LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP

- La notice de sécurité. « Descriptif et l'usage du CLICDVECRM » - La notice d'accessibilité.
- Les demandes de dérogations et les mesures de compensation.

OBJECTIFS : SAVOIR CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION & FORMULER DES DEMANDES DE DÉROGATION.

6. LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

- Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser à l'usage de la réglementation ERP 5 & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables.

OBJECTIFS : SE FAMILIARISER À L'USAGE DE LA RÉGLEMENTATION & RECHERCHER DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES.